

Image not found or type unknown



Facture impayée : la procédure d'injonction de payer

Fiche pratique publié le **18/06/2014**, vu **441 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

La décision rendue par le juge constitue un titre exécutoire, c'est-à-dire qu'elle va permettre au créancier de faire appel à un huissier pour qu'il procède à la saisie des biens ou d'une somme d'argent sur le compte du débiteur.

Bien que non obligatoire, la mise en demeure prouve au tribunal que le créancier a bien fait toutes les démarches nécessaires pour rentrer dans ses fonds. Elle incite souvent le débiteur à payer et fait en outre courir les intérêts de retard.

[Voir la suite](#)